

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, LE 8 AVRIL, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS (à l'exécution des points 20160031 et 20160032 délibérés et votés sous la Présidence de Monsieur Gérard FAVIER)

Présents :

Adjoint M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; Mme Chantal CARDELEC (à partir de 19h15 pour le point n°20160018) ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; M. Alain LAPORTE

Conseillers Mme Colette PIGEAT ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Nicolas GUILLET ; Mme Marion CARDOSO ; Mme Anne GOVINDE ; M. Christian NICOL (à partir de 19h20 pour le point n°20160020) ; Mme Alizée JORE (à partir de 19h15 pour le point n°20160018) ; M. Michel BESSEAU (à partir de 19h20 pour le point n°20160020) ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Nicolas BOHER

Représentés :

M. Gilbert REYNAUD	donne pouvoir à M. Bernard DESBANS.
M. Benoît NOBLE	donne pouvoir à M. Gérard FAVIER.
Mme Isabelle MATHE	donne pouvoir à Mme Michèle LOURIER.
M. Friedrich CHAUVET	donne pouvoir à M. Nicolas GUILLET.
M. Michel BESSEAU	donne pouvoir à Mme Gaëlle KERGUTUIL (jusqu'à 19h20, arrivée au point n°20160020).

Absents excusés :

Adjoint Mme Chantal CARDELEC (jusqu'à 19h15, arrivée au point n°20160018)

Conseillers M. Christian NICOL (jusqu'à 19h20, arrivée au point n°20160020) ; Mme Alizée JORE (jusqu'à 19h15, arrivée au point n°20160018).

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Mme Félicidade DE OLIVEIRA

A 19h10 , le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - PV-20160002 Compte rendu du Conseil Municipal du 5 février 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 31 Pour
Par 1 Abstention (M. BOHER)

APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 février 2016 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - Rec-20160002 Liste des décisions du Maire

DM-20160004	Contrat de vente « Stage de Printemps, Arts Plastiques et Danse» - Ferme du Mousseau	550 € TTC
DM-20160005	Contrat d'abonnement « convention de service outil diagnostic VL » (pour la mise à jour des bases de données véhicules du Pôle patrimoine viaire/Parc automobile)	Renouvelable 3 fois 795 € HT /an
DM-20160006	Entretien du linge des écoles et des centres de loisirs	Mini 20 000 € HT/an Max 36 000 € HT/an
DM-20160007	Contrat de vente Projet de création chorégraphique (Gala 2016) à la Ferme du Mousseau	1 400 € TTC
DM-20160008	Construction d'un réseau de fibre optique	Max 800 000 € TTC
DM-20160009	Travaux d'électricité courants forts et faibles	Renouvelable 3 fois Max 500 00 € HT/an

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administration Générale

3 - 20160018 Modifications des Commissions municipales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **DECIDE** de revoir la composition des Commissions municipales afin de garantir l'expression pluraliste des élus municipaux.

Article 2 : **MODIFIE**, à cet effet, le nombre de membres de chacune des Commissions comme suit :

- Commission « **Aménagement du territoire** » : 19 membres + le Maire ou son représentant
- Commission « **Qualité de vie** » : 16 membres + le Maire ou son représentant
- Commission « **Solidarité** » : 12 membres + le Maire ou son représentant
- Commission « **Finances et développement économique** » : 12 membres + le Maire ou son représentant
- Commission « **Sécurité** » : 11 membres + le Maire ou son représentant

Article 2 : **DECIDE** de procéder au scrutin à main levée et non au scrutin secret afin de désigner au sein des Commissions municipales les membres supplémentaires qui permettront la représentation proportionnelle des différentes tendances politiques du Conseil municipal

Article 3 : **DESIGNE**

- Madame Maria Bolzinger en tant que membre de la Commission municipale « Aménagement du territoire », venant s'ajouter aux membres actuellement en siège.
- Madame Maria Bolzinger en tant que membre de la Commission municipale « Qualité de vie », venant s'ajouter aux membres actuellement en siège.
- Madame Gaëlle Kergutuïl en tant que membre de la Commission municipale « Solidarité », venant s'ajouter aux membres actuellement en siège.

Culture/Sports

4 - 20160019 Mise à disposition de la salle de spectacle du Prisme à l'École de Musique d'Elancourt pour l'année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de la grande salle du Prisme avec l'association « Ecole de Musique d'Elancourt » pour l'année 2016 dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture/Sports

5 - 20160020 Subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (M. BOHER)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer, pour l'année 2016, une subvention de fonctionnement à différentes associations culturelles, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture/Sports

6 - 20160021 Subvention de fonctionnement au COMITE DE JUMELAGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants, Monsieur Denis LEMARCHAND ne prenant pas part au vote,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement de :
☛ **800 €** (huit cents euros) au **COMITE DE JUMELAGE**

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture/Sports

7 - 20160022 Subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique pour l'année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de **145 000 €** (cent quarante cinq mille euros) pour l'année 2016 à l'association « Ecole de Musique d'Elancourt », comprenant une avance de 70 000 € (soixante dix mille euros) ayant été votée lors du Conseil Municipal du 5 février 2016, le solde restant à verser étant de **75 000 €** (soixante quinze mille euros).

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture/Sports

8 - 20160023 Subventions de fonctionnement aux associations sportives pour l'année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations sportives suivantes :

- ☛ **3 000 €** (trois mille euros) au **BASKET CLUB DES GRENOUILLES**,
- ☛ **1 000 €** (mille euros) à l'association **LA BOULE ELANCOURTOISE**,
- ☛ **7 800 €** (sept mille huit cents euros) au **BOXING CLUB DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**, comprenant une avance de 1 950 € (mille neuf cent cinquante euros), ayant été votée lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2015, le solde restant à verser étant de **5 850 €** (cinq mille huit cent cinquante euros),
- ☛ **4 000 €** (quatre mille euros) au **BUDO CLUB D'ELANCOURT**, comprenant une avance de 1 000 € (mille euros), ayant été votée lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2015, le solde restant à verser étant de **3 000 €** (trois mille euros),
- ☛ **1 000 €** (mille euros) à l'association **CAP SPORTS ART AVENTURE AMITIE**, comprenant une avance de 250 € (deux cent cinquante euros), ayant été votée lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2015, le solde restant à verser étant de **750 €** (sept cent cinquante euros),
- ☛ **2 200 €** (deux mille deux cents euros) à la **COMPAGNIE D'ARC D'ELANCOURT**, comprenant une avance de 550 € (cinq cent cinquante euros), ayant été votée lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2015, le solde restant à verser étant de **1 650 €** (mille six cent cinquante euros),

- ☛ **1 200 €** (mille deux cents euros) au **CLUB DE PLONGEE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**,
- ☛ **32 000 €** (trente-deux mille euros) au **CLUB DE TENNIS DE TABLE D'ELANCOURT**, comprenant une avance de 8 000 € (huit mille euros), ayant été votée lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2015, le solde restant à verser étant de **24 000 €** (vingt-quatre mille euros),
- ☛ **13 500 €** (treize mille cinq cents euros) à **P'ENTENTE ATHLETIQUE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**, comprenant une avance de 3 375 € (trois mille trois cent soixante-quinze euros), ayant été votée lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2015, le solde restant à verser étant de **10 125 €** (dix mille cent vingt-cinq euros),
- ☛ **3 500 €** (trois mille cinq cents euros) à l'association **ELANCOURT MAUREPAS HANDBALL**,
- ☛ **7 500 €** (sept mille cinq cents euros) à l'association **GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ELANCOURT MAUREPAS**, comprenant une avance de 1 875 € (mille huit cent soixante-quinze euros), ayant été votée lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2015, le solde restant à verser étant de **5 625 €** (cinq mille six cent vingt-cinq euros),
- ☛ **9 000 €** (neuf mille euros) à l'association **GYMNASTIQUE ELANCOURT MAUREPAS**, comprenant une avance de 2 250 € (deux mille deux cent cinquante euros), ayant été votée lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2015, le solde restant à verser étant de **6 750 €** (six mille sept cent cinquante euros),
- ☛ **500 €** (cinq cents euros) à l'association **LES GECKOS D'ELANCOURT**,
- ☛ **2 200 €** (deux mille deux cents euros) à l'association **LES VOLANTS D'ELANCOURT**,
- ☛ **25 500 €** (vingt-cinq mille cinq cents euros) à **L'OLYMPIC SPORTING CLUB D'ELANCOURT**, comprenant une avance de 6 375 € (six mille trois cent soixante-quinze euros), ayant été votée lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2015, le solde restant à verser étant de **19 125 €** (dix-neuf mille cent vingt-cinq euros),
- ☛ **8 000 €** pour l'association **SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES RUGBY**,
- ☛ **2 200 €** (deux mille deux cents euros) au **SHOCKS ROLLER HOCKEY CLUB**, comprenant une avance de 550 € (cinq cent cinquante euros), ayant été votée lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2015, le solde restant à verser étant de **1 650 €** (mille six cent cinquante euros),
- ☛ **550 €** (cinq cent cinquante euros) à l'association **SPORTS LOISIRS SENIORS**,
- ☛ **16 000 €** (seize mille euros) à **L'AMERICAN FOOTBALL CLUB LES TEMPLIERS D'ELANCOURT**, comprenant une avance de 4 000 € (quatre mille euros), ayant été votée lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2015, le solde restant à verser étant de **12 000 €** (douze mille euros),
- ☛ **650 €** (six cent cinquante euros) à l'association **TWIRLING BATON MAJORETTES**,
- ☛ **750 €** (sept cent cinquante euros) à **L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE L'AGIOT**,
- ☛ **500 €** (cinq cents euros) à **L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ALEXANDRE DUMAS**,
- ☛ **400 €** (quatre cents euros) à **L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE LA CLEF-DE-SAINT-PIERRE**,

- ☛ 300 € (trois cents euros) à l'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE DUMONT D'URVILLE,
- ☛ 350 € (trois cent cinquante euros) à l'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE DES 7 MARES,
- ☛ 1 200 € (mille deux cents euros) au VELO CLUB ELANCOURT SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture/Sports

9 - 20160024 Subvention de fonctionnement au Tennis Club d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, par 34 votants, Madame Chantal CARDELEC ne prenant pas part au vote,

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (M. BOHER)

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 300 € (quatre mille trois cents euros) au TENNIS CLUB D'ELANCOURT, comprenant une avance de 1 075 € (mille soixante-quinze euros) ayant été votée lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2015, le solde restant à verser étant de 3 225 € (trois mille deux cent vingt-cinq euros).

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Enfance/Education

10 - 20160025 Apprentissage du jeu d'échecs dans les écoles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : AUTORISE le Maire à signer la convention, dont le texte est annexé à la présente délibération, à intervenir avec l'association des échecs d'Elancourt pour l'apprentissage du jeu d'échecs dans les écoles au titre de l'année 2016.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Enfance/Education

11 - 20160026 Demande de subvention à l'Education Nationale pour l'équipement de groupes scolaires en classes mobiles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, par 35 votants

Par	34	Pour
Par	1	Contre (M. BOHER)

Article 1 : SOLLICITE l'Education Nationale pour l'octroi d'une subvention à hauteur de seize mille (16.000) euros afin de doter les 4 groupes scolaires du périmètre du Collège de l'AGIOT susvisés de classes mobiles de 15 tablettes pour des activités en et hors du temps scolaire.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Patrimoine

12 - 20160027 Convention de mise à disposition d'un terrain situé sur la parcelle cadastrée Section BM N°4 Allée Golda Meir entre la Ville et ERDF pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique désigné 'ECOLE'

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (M. BOHER)

Article 1 : AUTORISE le Maire à signer avec ERDF la convention de mise à disposition du terrain situé Allée Golda Meir sur une partie de l'unité foncière constituée d'une parcelle cadastrée section BM numéro 4, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : PRECISE que l'occupation est soumise à la gratuité de la mise à disposition du terrain concerné par application du décret n° 70-254 du 20 mars 1970.

Patrimoine

13 - 20160028 Avenant n° 1 à la Convention de transfert de Maîtrise d’Ouvrage entre Saint-Quentin-en-Yvelines et la Ville d’Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (M. BOHER)

Article 1 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’avenant n° 1 à la Convention de Transfert temporaire de Maîtrise d’Ouvrage entre la Ville et Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre de la requalification des surfaces piétonnes des espaces publics de la Dalle des 7 Mares et à signer tous les documents afférents à ce Transfert. Cet avenant a pour objet l’intégration des travaux d’installation de la vidéo-protection.

Article 2 : **DIT** que les crédits nécessaires à ce financement sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

14 - 20160029 Subvention à l’ECTI pour l’accompagnement des chercheurs d’emploi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d’attribuer une subvention de 1 000 € (mille euros) à l’association ECTI pour lui permettre de mener à bien son action au sein du Point Information Emploi d’Elancourt pour l’année scolaire 2015/2016.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à ce partenariat.

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

15 - 20160030 Avenant à la convention relative à la mise en oeuvre d'actions de prévention spécialisée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (M. BOHER)

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant relatif à la Convention relative à la mise en oeuvre d'actions de Prévention Spécialisée dans le Département des Yvelines dont le texte est annexé à la présente délibération.

Finances

16 - 20160031 Adoption du Compte de Gestion 2015 du Comptable Public de Maurepas

Après avoir élu Monsieur Gérard FAVIER Président de séance à l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 34 votants, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS ne participant pas au vote et ayant quitté la salle

Article 1: **ADOPTE** le Compte de Gestion 2015 du Comptable Public de Maurepas

Finances

17 - 20160032 Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget et ses annexes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, par 34 votants, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS ne participant pas au vote et ayant quitté la salle

Par	29	Pour
Par	1	Contre (M. BOHER)
Par	4	Abstentions (M. BESSEAU, M. DEVARIEUX, Mme BOLZINGER, Mme KERGUTUIL)

Article 1: **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget Principal et ses annexes.

Finances

18 - 20160033 Affectation du résultat de l'exercice 2015 du Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**, par 35 votants, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS ayant rejoint l'Assemblée et repris la Présidence de la séance

Par 34 Pour
Par 1 Contre (M. BOHER)

Article 1 : AFFECTE 1 155 000 euros (un million cent cinquante cinq mille euros), à l'article 002 « Résultat de Fonctionnement Reporté » au Budget Primitif 2016.

Article 2 : AFFECTE le solde du résultat d'exploitation d'un montant de 2 287 540.62 € (deux millions deux cent quatre vingt sept mille cinq cent quarante euros et soixante deux centimes) à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Article 2 : DIT que cette affectation sera reprise dans le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2016.

Finances

19 - 20160034 Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2016 et ses annexes, et quelques décisions liées à ce budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 30 Pour
Par 5 Contre (M. BESSEAU, M. DEVARIEUX, Mme BOLZINGER, Mme KERGUTUIL, M. BOHER)

Article 1 : ADOPTE, pour l'exercice 2016, le budget primitif, par chapitre, et ses annexes réglementaires du Budget de la Commune.

Article 2 : DECIDE de prendre en charge les remboursements de frais liés à la formation dans la limite des crédits inscrits au chapitre 012.

Article 3 : AUTORISE le Maire à signer les conventions financières nécessaires à l'exécution du budget en dépenses et en recettes.

Finances

20 - 20160035 Vote des taux des contributions locales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 30 Pour
Par 5 Contre (M. BESSEAU, M. DEVARIEUX, Mme BOLZINGER, Mme KERGUTUIL, M. BOHER)

Article Unique **DECIDE** d'appliquer les taux suivants aux différentes contributions locales :

Taxe d'habitation : **14,89 %**
Taxe foncière sur les propriétés bâties : **20,42 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **110,28 %**

Finances

21 - 20160036 Suivi des provisions budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE**, de solder la provision « Litige avec une société d'informatique » constituée en 2011

Article 2 : **DECIDE** d'ajuster la provision intitulée « Provision pour dépréciation des comptes de redevables ». Pour cela,

- **DECIDE** de diminuer de 21 597.65 € cette provision suite aux délibérations de 2015,
- **DECIDE** qu'à partir de 2016, son montant sera alors diminué dès le vote par le Conseil Municipal de nouvelles créances admises en non valeur ou éteintes.
- **DECIDE** à la fin de l'exercice de réajuster le montant de cette provision pour qu'il soit maintenu à 160 000 €.

Article 3 : **DECIDE**, de conserver la provision numéro 5 créée en 2014 intitulée « Litige avec l'URSSAF » et d'effectuer son réajustement éventuel s'il y avait lieu.
Bien évidemment lorsque le litige sera terminé quelque soit son résultat, la provision sera soldée.

Article 4 : **DECIDE**, de créer une nouvelle provision intitulée « Litige avec ancien personnel mairie » pour un montant de 20 000 €

Finances

22 - 20160037 Pacte Financier 2015 - 2017, auprès de la Communauté d'Agglomération de St-Quentin-en-Yvelines : solde affectation des fonds de concours de 2015 (317 219 €) et première demande d'affectation 2016 (23 281 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (M. BOHER)

Article 1 : DEMANDE l'affectation de 317 219 € de fonds de concours pour solder l'enveloppe 2015 selon la répartition suivante :

Objet	Montants prévisionnels € TTC	Montants prévisionnels € HT	Demande de Fonds de concours	Financement Commune
Bâtiments				
Toiture GS Nouvelle Amsterdam (dernière tranche)	225 543.78	187 953.15	90 000.00	97 953.15
Voirie				
Abords et parking du Gymnase Chastanier	352 000.00	293 333.33	145 000.00	148 333.33
Requalification de l'Avenue de la Petite Villedieu	160 000.00	133 333.33	64 219.00	69 114.33
Sente des Noyers, aménagement de sécurité et mise aux normes handicap du trottoir	48 000.00	40 000.00	18 000.00	22 000.00
Total Voirie	560 000.00	466 666.67	227 219.00	239 447.67
Total Bâtiments + Voirie	785 543.78	654 619.82	317 219.00	337 400.82

Article 2 : DEMANDE l'affectation de 23 281 € de fonds de concours 2016 selon la répartition suivante :

Objet	Montants prévisionnels € TTC	Montants prévisionnels € HT	Demande de Fonds de concours	Financement Commune
Chemin des Vignes, création réseau eaux pluviales et mises aux normes handicap	40 000.00	33 333.33	14 000.00	19 333.33
Rue de Bruxelles, aménagement anti-stationnement plateau et mise aux normes handicap	35 500.00	29 583.33	9 281.00	20 302.33
Total Voirie	75 500.00	62 916.67	23 281.00	39 635.67

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice concerné de la Commune.

Finances

23 - 20160038 Régime de prise en charge des frais de déplacements et de représentation sur la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	30	Pour
Par	4	Contre (M. BESSEAU, M. DEVARIEUX, Mme BOLZINGER, Mme KERGUTUIL)
Par	1	Abstention (M. BOHER)

Article 1 : DECIDE d'attribuer à Monsieur le Maire, une indemnité annuelle pour frais de représentation à hauteur de dix mille (10.000) euros, selon un versement opéré en une seule fois.

Article 2 : ADOPTE les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de déplacement des Conseillers municipaux selon les règles applicables aux personnels de l'Etat telles qu'issues du décret n° 2006-781 et des arrêtés ministériels qui le complètent.

Article 3 : FIXE les frais de représentation de Monsieur le Directeur général des services selon une dotation budgétaire annuelle permettant la prise en charge directe par la Commune des dépenses engagées dans la limite de trois mille cinq cents (3.500) euros.

Article 4 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses à l'exercice en cours du budget de la Commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00 .



Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt